



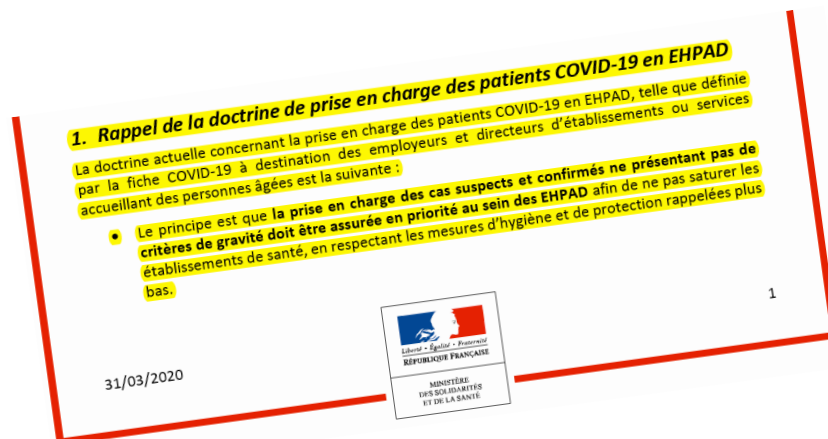
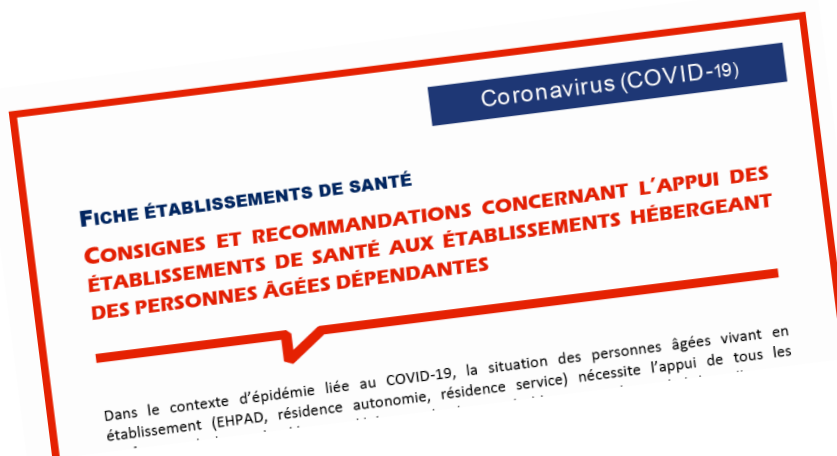
Union fédérale des retraités.es

Tél. 06 84 85 22 43

Mail : alain.barbier@ferc-cgt.org

Communiqué du secrétariat de l'UFR-FERC-CGT

HÉCATOMBE DANS LES EHPAD : UNE DISCRIMINATION CRIMINELLE



La fiche ci-dessus prouve que des milliers de patientes et patients en EHPAD ont été envoyés sciemment à la mort car exclus d'être admis aux urgences.

Le 19 mars, le Directeur de l'AP-HP, Martin Hirsch, avait déclaré au « Quotidien du médecin » : « *La hiérarchisation des choix doit être faite selon des protocoles. Cela permet de neutraliser la responsabilité : le soignant a ainsi moins le sentiment d'assumer personnellement une décision à impact vital.* »

Ce tri administratif, c'est l'arbitraire et la barbarie ! Le Conseil de l'Ordre des Médecins a d'ailleurs mis en garde le gouvernement : « *L'indépendance du médecin doit le soustraire à toute pression, influence ou protocole de nature logistique qui pourrait être préjudiciable à l'intérêt du patient (...)* »

Tous les patients atteints du Covid-19, dont ceux résidant en EHPAD et autres établissements (...) doivent bénéficier du même accès aux soins (...) que les autres patients. S'il présentent des formes sévères ou grave, leur prise en charge dans les établissements de santé adaptés doit être assurée même dans un contexte marqué par la limitation des ressources. Nous l'affirmons, aucune contrainte politique, administrative, organisationnelle, ne peut imposer à un médecin des critères de prise en charge prédéterminés par d'autres acteurs ».

Le 6 avril dernier, dans un tract de la section CGT de l'hospitalisation à domicile de l'AP-HP, on lit :
« *La seule issue pour les personnes âgées en EHPAD : la mort ! Inacceptable ! Le décret du 28 mars autorise la prescription pour 15 jours du Rivotril (sédatif puissant) (...) Les résident-es n'ont aucune chance d'être transférés pour bénéficier de soins adaptés à l'hôpital. (...) Des milliers de morts sont encore à venir dans les EHPAD parce qu'elles et ils ne sont pas protégés du virus et qu'elles et ils sont interdits d'hospitalisation en réanimation. (...) Il faut que les patient-es infectés soient hospitalisés et soignés, et pour cela, il faut la réouverture des lits et en particulier en gériatrie, des tests et des moyens de protection pour limiter la propagation du virus... Maintenant !* »

Depuis, le Pr. Salomon a débité à la télé ses décomptes macabres. Tout le monde a en tête l'hécatombe dans l'EHPAD de Mougins où 31 résident-es sur 110 sont morts du Covid-19 avec 14 membres du personnel contaminés.

C'est le prix qu'ont payé et continuent à payer les personnes âgées victimes désignées des fermetures de lits dans les hôpitaux et du « marché » juteux des maisons de retraite. Le groupe Korian – propriétaire de l'EHPAD de Mougins - numéro 1 en France et numéro 2 en Europe - a fait 3,3 milliards € de chiffre d'affaires en 2018 selon « La Provence ». Partout dans les EHPAD, par manque de moyens (masques, blouses, sur blouses, etc.) et d'effectifs, les personnels épuisés ont parfois dû continuer à travailler auprès des résident-es se sachant infectés. (Lettre ouverte du syndicat CGT de l'EHPAD de Crécy à la préfecture de la Somme).

Imperturbable, le gouvernement poursuit la politique de fermeture de lits, de tarification à l'acte, de gestion comptable des hôpitaux, la prime promise par Macron le 25 mars aux soignant-es épuisés n'est toujours pas arrivée à ce jour (17 mai) où on compte près de 30.000 mort-es du Covid-19, dont désormais plus de 10.000 en EHPAD.

Macron, Buzin, Vèran, Salomon et Cie sont toutes et tous responsables et coupables !

C'est tout de suite que les revendications doivent être satisfaites :

Fournir de suite des tests gratuits, des masques gratuits, des protections, reconnaître le Covid-19 comme maladie professionnelle,

Mettre fin à la loi d'exception dite loi d'urgence sanitaire qui interdit les rassemblements de plus de 10 personnes,

Rétablir les dizaines de milliers de lits et de postes hospitaliers supprimés depuis 1982,

Revaloriser les salaires de tous les personnels hospitaliers, des EHPAD et des maisons de santé,

Abroger la tarification à l'acte (T2A),

Rétablir les ressources de la Sécurité sociale, annuler toutes les exonérations de cotisations sociales, mettre fin à son étatisation,

Abroger les ordonnances, abandonner la réforme des retraites, la réforme de l'assurance chômage.

Le 17 mai 2020.



**FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43
Internet : www.ferc.cgt.fr - E-mail : ferc@cgt.fr